



# **REPUBLIQUE FRANCAISE**

*Liberté, Egalité, Fraternité*

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
CANTON DE GOUSSAINVILLE  
COMMUNE EPIAIS LES LOUVRES

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LUNDI 19 DECEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le 19 décembre à 17h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Isabelle RUSIN, Maire,

### **Etaient présents :**

Isabelle RUSIN, Maire,  
Karine BOZZINI, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire  
Ingrid DE WAZIERES, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire,  
Martial CLEMENT, Conseiller Municipal  
Sabrina MADI, Conseillère Municipale déléguée,

### **Etait absent excusé :**

Jérôme DROUILLOT, Conseiller Municipal,  
Sandrine MIRANDA PASCOA, Conseillère Municipale

### **Secrétaire de séance :**

Martial CLEMENT, Conseiller Municipal

**Nombre de Conseillers en exercice : 7**

**Présents : 5**

**Absents: 2**

Le quorum étant atteint, Madame Isabelle RUSIN, Maire, déclare la séance ouverte à 17h30.  
Madame Le Maire informe l'assemblée qu'un point sera rajouté.  
Le Procès-verbal du 25 octobre 2016 a été approuvé à l'unanimité.

### **1/ DECISION MODIFICATIVE n°1 AU BP 2016 :**

Madame Le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires au chapitre 014 du BP 2016, aux articles suivants :

73924 FSRIF (Fonds de solidarité de la Région Ile de France)	+ 4117.00 €
73916 PRFP (Prélèvement au redressement de la fiscalité public)	+ 4694.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE**, Madame Le Maire à ouvrir ces crédits supplémentaires pour un montant total de 8811.00 € au chapitre 014

### **2/ DECISION MODIFICATIVE n°2 AU BP 2016 :**

Madame Le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires au chapitre 65 du BP 2016, à l'article suivant :

6531 Indemnités

+ 555.28 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE**, Madame Le Maire à ouvrir ces crédits supplémentaires pour un montant de 555.28 € au chapitre 65.

**3/ ADOPTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE :**

Madame Le Maire indique à l'assemblée que par délibération n°16.10.13-1 du 13 octobre 2016, la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France a adopté les statuts.

Et conformément aux termes de l'article L.5211-5-1 du Code Général des collectivités territoriales, ces statuts doivent être approuvés par les conseils municipaux des communes membres de cette nouvelle communauté.

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier modifié de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°A 15-579-SRCT du 9 novembre 2015 portant fusion des communautés d'agglomération Roissy Porte de France et Val de France et extension de périmètre à 17 communes de la communauté de communes Plaine et Monts de France au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Entendu le rapport de Madame Le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ADOPTE**, Les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

*La séance est levée à 18h00*

Prénom NOM	QUALITE	EMARGEMENT
Isabelle RUSIN	Maire	

Karine BOZZINI	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	
Ingrid DE WAZIERES	2 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	
Martial CLEMENT	Conseiller municipale	
Sandrine MIRANDA PASCOA	Conseillère municipale	
Sabrina MADI	Conseillère municipale Déléguée	
Jérôme DROUILLOT	Conseiller municipal	